

Février 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Septième session

Rome, 19 – 23 mars 2012

### Plan de travail et budget de la CIPV pour le renforcement des capacités

### Point 10.2 de l'ordre du jour provisoire

1. À sa cinquième session, en 2010, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a approuvé un document de réflexion consacré aux capacités phytosanitaires nationales et à la stratégie de la CIPV en matière de renforcement de ces capacités. Cette stratégie mondiale comprend six domaines stratégiques et s'adresse aux parties prenantes à l'échelle nationale, régionale et internationale.
2. La CMP est également convenue de créer un Groupe de travail d'experts (GTE) afin d'examiner et de préciser le plan opérationnel pour le renforcement des capacités phytosanitaires et de soutenir l'action du Secrétariat de la CIPV en faveur de ce renforcement à l'échelon national.
3. Le Secrétariat a apporté son concours à la préparation de la première réunion du GTE conformément au mandat approuvé par la CMP à sa cinquième session (2010), sur la base des orientations reçues du Bureau (réunion de juin 2010) au sujet des critères de sélection des participants et des caractéristiques que ceux-ci devraient réunir. La réunion a eu lieu au Siège de la FAO à Rome (Italie), du 25 au 29 octobre 2010.
4. Le GTE a reconnu que, tel que présenté à la CMP à sa cinquième session (2010), le plan de travail mondial élaboré pour mettre en œuvre la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales (destiné aux parties contractantes de la CIPV, au Secrétariat et à d'autres organisations) était un document exhaustif qui s'avérait particulièrement utile.
5. Le groupe de travail a cependant évoqué la nécessité d'en soigner la clarté et la présentation pour faciliter son utilisation. Des améliorations d'ordre rédactionnel à apporter ont été mises en évidence et il a été reconnu que le plan opérationnel était évolutif et que sa réalisation demanderait plusieurs années. Le groupe de travail a également élaboré des suggestions en vue de modifier le plan de travail soumis pour adoption à la cinquième session de la CMP (2010), notamment les échéances et les responsabilités, afin d'en présenter une nouvelle version et un résumé.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

6. La deuxième réunion du Groupe de travail d'experts sur le renforcement des capacités phytosanitaires s'est déroulée à Montego Bay (Jamaïque) du 23 au 27 mai 2011. Toutes les régions de la FAO, à l'exception de l'Afrique, y étaient représentées et deux organisations y ont assisté en qualité d'observateurs, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Une version révisée du « Plan de travail et budget » a été préparée en vue de sa présentation au PSAT et au Bureau en 2011.

7. Lors de leurs réunions d'octobre 2011, le PSAT et le Bureau ont examiné la proposition de Plan de travail et budget de la CIPV pour le renforcement des capacités et ont recommandé que le document soit présenté à la CMP après avoir été révisé. Cette révision devait permettre de prendre en compte les changements de présentation proposés et d'intégrer la version du cadre logique de la stratégie, soumis pour examen à la cinquième session de la CMP (2010), mais omis par erreur dans le document de stratégie publié après celle-ci. On a également considéré que ce document était de nature stratégique, et non opérationnelle, et qu'il serait utile pour présenter aux États et aux donateurs les options et priorités d'investissement dans le renforcement des capacités phytosanitaires, mais pas la valeur supposée des activités. C'est pour cette raison que les colonnes d'estimation des coûts ont été supprimées.

8. Le cadre logique de la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales<sup>1</sup> est présenté à l'appendice 1 de ce document. Le plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités, organisé par produit et couvrant une durée estimée à six ans, figure quant à lui à l'appendice 3. Dans un souci de clarté, un résumé de ce plan de travail est donné à l'appendice 2.

9. La CMP est invitée à:

- *Prendre note* du cadre logique élaboré pour la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales, qui vient en complément du document approuvé à la cinquième session de la CMP (2010).
- *Approuver* le plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités en tant que cadre reflétant les besoins de renforcement des capacités phytosanitaires et document destiné à compléter la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales approuvée à la cinquième session de la CMP (2010).
- *Examiner* l'ensemble complet de documents relatifs au renforcement des capacités (stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales, cadre logique et plan de travail associés) en le considérant comme un point de départ pour entrer en contact avec les donateurs et aider les États à définir les priorités et investissements en matière de renforcement des capacités phytosanitaires.
- *Examiner* la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales et le plan de travail associé en les considérant comme la base de la définition des rôles, responsabilités et priorités du Secrétariat de la CIPV dans le domaine du renforcement des capacités.

---

<sup>1</sup> À la FAO, dans le secteur du développement des capacités, l'expression équivalente en anglais « capacity development » a remplacé en 2011 l'expression « capacity building ». En français, l'expression « renforcement des capacités » était déjà employée.

**Appendice 1**

**Cadre logique de la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités  
phytosanitaires nationales**

<b>Impact/Finalité</b>	<b>Indicateurs clés</b>	<b>Moyen de vérification</b>	<b>Hypothèse/Risque</b>
Les nations coopèrent à la protection à l'échelle mondiale des ressources végétales naturelles et cultivées contre la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles, tout en réduisant le plus possible les ingérences dans la circulation internationale des biens et des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre absolu de personnes souffrant de la faim</li> <li>• Augmentation de la production vivrière</li> <li>• Gestion et utilisation durables des ressources naturelles</li> </ul>	Indices de la pauvreté et de la faim dans le monde (Banque mondiale, FAOSTAT, etc.)	La crise économique mondiale continue de détourner des ressources de l'aide à la productivité agricole dans les pays en développement.
<b>Effet direct/But</b>	<b>Indicateurs clés</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèse/Risque</b>
Les ONPV sont à même de répondre de manière efficace et durable aux besoins de leur pays en matière de protection des végétaux et des produits végétaux, et de facilitation du commerce.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de normes de la CIPV mises en œuvre par pays</li> <li>2. Évolution des capacités phytosanitaires en fonction des circonstances</li> <li>3. Nombre de parties contractantes<sup>2</sup> ayant intégré les questions phytosanitaires dans des politiques phytosanitaires nationales</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports des ORPV; rapports des ONPV</li> <li>2. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports des ORPV; rapports d'évaluations indépendantes</li> <li>3. Rapports d'examen des politiques</li> </ol>	Les conflits mondiaux, les catastrophes naturelles et les effets combinés, au niveau national, de la crise économique mondiale entraînent la réaffectation des fonds des ONPV à d'autres fins.
<b>Produits</b>	<b>Indicateurs clés</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèse/Risque</b>
1. La planification, la gestion et la direction des systèmes phytosanitaires nationaux sont améliorées.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisation de l'outil ECP</li> <li>2. Stratégies ou plans d'action nationaux approuvés</li> <li>3. Nombre de parties contractantes dont les responsables ont été formés aux meilleures pratiques de gestion</li> <li>4. Nombre de plans d'intervention d'urgence élaborés par les parties contractantes pour lutter contre des organismes nuisibles</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports des ORPV; rapports d'évaluations indépendantes</li> <li>2. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports des ORPV; rapports des ONPV</li> </ol>	La CIPV et ses partenaires peuvent élaborer des outils, mais les ONPV risquent de ne pas être en mesure de s'en servir, ou de ne pas disposer localement de l'assistance nécessaire pour les appliquer.

<sup>2</sup> Désigne les parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux, qui étaient au nombre de 179 au moment où ce document a été rédigé.

Produits	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèse/Risque
<p>2. Les parties contractantes disposent de la capacité nécessaire pour participer à la définition des normes de la CIPV.</p>	<p>1. Nombre de parties contractantes présentes aux sessions de la CMP et aux réunions clés de la CIPV</p> <p>2. Volume des retours d'information en provenance des parties contractantes après les réunions</p>	<p>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports des ORPV; rapports des CER et d'autres partenaires</p> <p>2. Comptes rendus de réunion de la CIPV; rapports sur les informations recueillies lors des prospections</p>	<p>Les États ne fournissent pas les fonds nécessaires à la participation à ces activités.</p>
<p>3. Les parties contractantes (et les autres parties) sont en mesure de mettre en œuvre les NIMP en fonction de leurs besoins.</p>	<p>1. Nombre de NIMP déclarées comme ayant été entièrement mises en œuvre par les parties contractantes</p> <p>2. Nombre de directives, manuels, POS et supports de formation et de promotion adoptés et utilisés par les parties contractantes</p> <p>3. Budgets des parties contractantes en accord avec les programmes de pays</p> <p>4. Niveau des investissements réalisés aux échelons mondial, régional et national pour améliorer l'application des NIMP</p> <p>5. Niveau de la participation aux formations mondiales, régionales et nationales sur les NIMP et niveau des investissements dans ces formations</p> <p>6. Niveau du financement acheminé via la CIPV pour le renforcement des capacités</p>	<p>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports des ORPV; rapports des CER et d'autres partenaires</p> <p>2. Rapports de la CIPV; rapports sur les informations recueillies lors des prospections</p> <p>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</p> <p>4. Données du service d'assistance de la CIPV et données de suivi et d'évaluation</p> <p>5. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</p> <p>6. Rapports financiers des partenaires</p>	<p>Les conflits mondiaux, les catastrophes naturelles et les effets combinés, au niveau national, de la crise économique mondiale entraînent un recul des ONPV dans l'ordre des priorités, et les fonds consacrés à l'application effective des NIMP diminuent.</p>
<p>4. Les activités coordonnées de renforcement des capacités phytosanitaires répondent aux besoins prioritaires.</p>	<p>1. Nombre de projets coordonnés aux niveaux mondial, régional et national mis en œuvre chaque année</p> <p>2. Nombre de mécanismes de coordination fonctionnelle déclarés comme ayant été mis en œuvre par les parties contractantes</p> <p>3. Nombre de réunions interorganisations (donateurs, fournisseurs d'assistance technique, CER, etc.) tenues chaque année pour s'occuper des questions phytosanitaires aux échelons mondial, régional et national</p> <p>4. Degré de satisfaction des parties contractantes quant au support fourni par le service d'assistance de la CIPV</p>	<p>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports de la CIPV et de ses partenaires</p> <p>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</p> <p>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</p> <p>4. Données du service d'assistance de la CIPV</p> <p>5. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</p>	<p>Pris par d'autres priorités ou appliquant d'autres politiques, les partenaires passent outre à la nécessité de coordonner les activités et continuent de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, ce qui se traduit par des doubles emplois dans les travaux et les ressources.</p>

Produits	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèse/Risque
5. La capacité de fournir des informations sur les organismes nuisibles des plantes est améliorée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de communication de signalements d'organismes nuisibles par les parties contractantes et les ORPV par l'intermédiaire du portail de la CIPV</li> <li>2. Nombre de laboratoires de diagnostic fonctionnel aux niveaux régional ou national déclarés par les parties contractantes et les ORPV</li> <li>3. Taux de variation du nombre de spécimens d'organismes nuisibles figurant dans les collections nationales</li> <li>4. Nombre de signalements d'organismes nuisibles effectués par l'intermédiaire des mécanismes d'alerte précoce</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du PPI; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</li> </ol>	Les ONPV refusent de communiquer la situation des organismes nuisibles par crainte de mesures de rétorsion telles que des interdictions ou des restrictions des échanges.
6. La capacité de mobiliser des fonds est améliorée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réunions interorganisations (donateurs, fournisseurs d'assistance technique, CER, etc.) tenues chaque année en vue de mobiliser des fonds pour s'occuper des questions phytosanitaires aux échelons mondial, régional et national</li> <li>2. Variation du soutien budgétaire à la CIPV par rapport aux années précédentes</li> <li>3. Degré d'autosuffisance des ONPV des parties contractantes</li> <li>4. Variation du soutien budgétaire aux ONPV par rapport aux années précédentes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</li> <li>4. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</li> <li>5. Rapports financiers des partenaires</li> </ol>	L'aide au développement agricole est réduite ou des fonds sont réaffectés à d'autres priorités, nouvellement apparues.
7. La capacité de promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux est améliorée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de politiques et de lois élaborées, mises à jour ou appliquées aux échelons régional et national et intégrant des questions phytosanitaires</li> <li>2. Nombre de directives, documents, supports de formations et autre matériel élaborés et utilisés aux échelons mondial, régional et national à des fins de promotion</li> <li>3. Niveau de participation aux formations mondiales, régionales et nationales destinées aux décideurs publics, hauts fonctionnaires et parties prenantes appartenant au secteur privé, et niveau des investissements dans ces formations</li> <li>4. Nombre de partenariats public-privé déclarés par les parties contractantes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports de la CIPV et de ses partenaires</li> <li>2. Rapports sur les informations recueillies lors des prospections ciblées</li> <li>3. Données d'ECP; rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</li> <li>4. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</li> <li>5. Rapports financiers des partenaires</li> </ol>	La dynamique mouvante des politiques (incidence des élections nationales sur l'ONPV et au sein des structures gouvernementales), en particulier dans les pays en développement, peut limiter l'impact à court terme du programme.

Produits	Indicateurs clés	Moyens de vérification	Hypothèse/Risque
<p>8. Le renforcement des capacités fait l'objet d'un suivi actif et d'évaluations, et les enseignements qui s'en dégagent sont mis à profit.</p>	<p>1. Niveau d'utilisation des méthodes de suivi et d'évaluation par les parties contractantes</p> <p>2. Nombre et type des examens réalisés par les parties contractantes, les ORPV et d'autres organismes responsables des questions phytosanitaires</p> <p>3. Nombre de prix d'excellence remis par la CIPV</p> <p>4. Stratégie mondiale de la CIPV en matière de renforcement des capacités mise à jour tous les six ans</p>	<p>1. Données du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV; rapports des ORPV; rapports des CER et d'autres partenaires</p> <p>2. Rapports de la CIPV; rapports sur les informations recueillies lors des prospections</p> <p>3. Rapports annuels des ONPV; rapports de vérification des comptes; rapports d'évaluations indépendantes</p> <p>4. Données de suivi et d'évaluation de la CIPV</p> <p>5. Données provenant de la base de données des projets et des activités de la CIPV</p>	<p>Les données de niveau national pourraient ne pas être communiquées de bon gré par crainte de l'incidence que ces informations sont susceptibles d'avoir sur les débouchés commerciaux de certains pays.</p>

**Appendice 2****Résumé du plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités**

<b>Plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités</b>	<b>Options de financement</b>	<b>Entité chef de file</b>
<i>Domaine stratégique 1 – Planification et gestion des systèmes phytosanitaires nationaux</i>	Financement par les pays, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs, autres	ONPV, Secrétariat de la CIPV, ORPV
<i>Domaine stratégique 2 – Participation à la définition des normes</i>	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Secrétariat de la CIPV, ONPV, ORPV, CMP
<i>Domaine stratégique 3 – Application des normes</i>	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	ONPV, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO, experts
<i>Domaine stratégique 4 – Communication et coordination</i>	Donateurs	Secrétariat de la CIPV, ORPV, ONPV, CMP
<i>Domaine stratégique 5 – Information sur les organismes nuisibles</i>	Donateurs	ONPV, ORPV, Secrétariat de la CIPV
<i>Domaine stratégique 6 – Mobilisation de ressources (collecte de fonds)</i>	Secrétariat de la CIPV, ORPV, fonds d'affectation spéciale, donateurs, FAO-PCT, utilisateurs finals nationaux des services phytosanitaires	CIPV, ONPV, FANDC
<i>Domaine stratégique 7 – Promotion</i>	CIPV, FAO, FIDA, Banque mondiale, FANDC, ORPV, ONPV, CER et autres organisations	FAO, Secrétariat de la CIPV, experts, ONPV, ORPV, CER et autres organisations
<i>Domaine stratégique 8 – Suivi et évaluation</i>	Donateurs	Secrétariat de la CIPV, ONPV et autres organisations

**Appendice 3**

**Plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités**  
*Domaine stratégique 1 – Planification et gestion des systèmes phytosanitaires nationaux*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST1/O1/A1.1	1. Outils et processus adaptés à la planification des systèmes phytosanitaires	Recenser et examiner les outils d'évaluation des capacités des systèmes phytosanitaires	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, FAO-PCT, donateurs	Les projets financés par des donateurs comprennent des projets bilatéraux, multilatéraux, régionaux et sous-régionaux.
ST1/O1/A1.2		Élaborer des outils adaptés à leur destination ou modifier des outils existants	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Les autres activités dépendent des outils qui sont élaborés ou modifiés.
ST1/O1/A1.3		Élaborer les supports de formation de base de la CIPV	CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Les autres activités dépendent des outils qui sont élaborés ou modifiés.
ST1/O2/A2.1	2. Les compétences essentielles sont disponibles dans le système phytosanitaire national pour assurer la planification et la gestion à l'échelon national et guider les ONPV.	Mener des discussions sur les politiques régionales ou nationales, notamment sur la planification, la gestion et l'orientation des activités des ONPV conformément à leur mandat	ORPV	ONPV, Secrétariat de la CIPV et autres organisations	ORPV, États, Secrétariat de la CIPV, FAO-PCT, donateurs, autres	
ST1/O2/A2.2		Assurer des formations (gestion de projet, rédaction de propositions, administration et gestion, fourniture d'orientations, élaboration de programmes de formation du personnel)	ONPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, FANDC	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs, autres	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités.
ST1/O2/A2.3		Entreprenre un état des lieux des impératifs de planification et de gestion dans le système phytosanitaire national, y compris en ce qui concerne la participation des parties prenantes	ONPV	ORPV, Secrétariat de la CIPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités.
ST1/O2/A2.4		Créer des possibilités de tutorat pour étayer la planification et la gestion des systèmes phytosanitaires nationaux	ONPV	ORPV, Secrétariat de la CIPV, FANDC et autres organisations	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	

ST1/O3/A3.1	3. Les meilleures pratiques en matière de plans nationaux d'action phytosanitaire sont définies.	Élaborer des plans nationaux d'action phytosanitaire et planifier les ressources humaines et les successions	ONPV	ORPV, autres organisations, Secrétariat de la CIPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités.
ST1/O3/A3.2		Élaborer des plans nationaux d'intervention en cas d'urgence pour les organismes nuisibles réglementés, en intégrant les plans du même type établis à l'échelon régional, s'il en existe	ONPV	ORPV, autres organisations, Secrétariat de la CIPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Activités nationales fondées sur les besoins et les priorités.

*Domaine stratégique 2 – Participation à la définition des normes*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST2/O1/A1.1	1. La coordination régionale des contributions aux processus de définition des normes est renforcée.	Coordonner (ORPV) les discussions en vue d'organiser des ateliers sur les projets de normes, les nouveaux sujets, les spécifications et la préparation des sessions de la CMP	ORPV	Secrétariat de la CIPV, CER, autres organisations d'intégration	FAO, donateurs, Secrétariat de la CIPV	
ST2/O1/A1.2		Former le personnel des ORPV et les experts régionaux afin de leur permettre de participer à toutes les étapes du processus de définition des normes (sujets, spécifications, représentation dans le Comité des normes [CN] et dans d'autres organes techniques, projets de normes, par exemple)	Secrétariat de la CIPV	ORPV, experts	Secrétariat de la CIPV, FAO, donateurs, ORPV	
ST2/O1/A1.3		Former le personnel des ORPV et les experts régionaux à l'animation/la coordination des réunions de définition des normes	Secrétariat de la CIPV	ORPV, experts	Secrétariat de la CIPV, FAO, donateurs, ORPV	Activité liée aux ateliers budgétés assurés par la CIPV. Cette dépense correspond au coût d'une journée supplémentaire, qui s'ajoute à une réunion normale de cinq jours.
ST2/O2/A2.1	2. La participation des parties prenantes à l'échelon national est plus active.	Organiser des discussions entre différentes parties prenantes, des rencontres, des formations, des ateliers, des webinaires sur les projets de NIMP, les nouveaux sujets, les spécifications, la CMP, etc.	ONPV	ORPV, CER, autres organisations, Secrétariat de la CIPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
ST2/O3/A3.1	3. La qualité de la participation des parties contractantes est meilleure.	Organiser un programme d'orientation pour les nouveaux délégués à la CMP	Secrétariat de la CIPV	ORPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Réunion de quelques heures avant le début de la session de la CMP.
ST2/O3/A3.2		Organiser un accompagnement/coaching/mentorat des nouveaux membres des organes subsidiaires de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	ORPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Réunion de quelques heures avant le début de la réunion de l'organe subsidiaire (Bureau, PSAT, groupe de travail d'experts, groupes techniques, CN, etc.).
ST2/O3/A3.3		Apporter un soutien en vue des participations à des groupes de travail d'experts et groupes techniques (2 normes techniques par an au maximum)	Secrétariat de la CIPV	ORPV, ONPV	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Uniquement dans le cas de normes techniques pour lesquelles les membres d'un groupe de travail d'experts ou d'un groupe technique ont besoin d'une vue d'ensemble du sujet traité.

ST2/O3/A3.4		Mener des examens approfondis des projets de NIMP avec toutes les parties prenantes	ONPV	ORPV	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
		Examiner les projets de normes à l'échelon national	ONPV	ORPV, CER et autres organisations		
		Examiner les projets de normes à l'échelon régional	ORPV	ONPV		
ST2/O3/A3.5		Amener les pouvoirs publics à engager les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre à l'ONPV de participer au processus de définition des normes et d'officialiser ses engagements à l'aide des instruments prévus à cet effet	ONPV	ORPV, CER et autres organisations	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Cette activité peut être combinée à d'autres ateliers ou être menée séparément.
ST2/O3/A3.6		Suivi et évaluation	CMP	ONPV, ORPV, Secrétariat de la CIPV, donateurs	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
		Rapports annuels				
		Examen à mi-parcours				
		Évaluation externe				

*Domaine stratégique 3 – Application des normes*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST3/01/A1	La participation des parties prenantes à l'échelon national est plus active.	Recenser les problèmes d'application associés aux normes adoptées et aux projets de normes (environ cinq par an)	ONPV	ORPV, CER, autres organisations, Secrétariat de la CIPV, FAO	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	Les directives sur les conditions d'application accompagnent chaque projet de norme envoyé aux pays pour consultation.
		Joindre aux projets de normes des projets de directives d'application de celles-ci (environ cinq par an)	Secrétariat de la CIPV/experts	Experts, ORPV, ONPV	Donateurs, ONPV, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	
		A. Élaborer les directives				
		B. Soumettre/examiner les directives				
C. Diffuser les directives lors des ateliers régionaux						
ST3/02/A2	La compréhension des conditions d'application de certaines normes est approfondie.	Rédiger des manuels, des directives et des fiches d'information, et élaborer des outils d'évaluation des besoins en termes de capacités, pour l'application de certaines normes	ONPV	ONPV, ORPV, donateurs, Secrétariat de la CIPV, FAO, autres organisations	ONPV, ORPV, donateurs, Secrétariat de la CIPV, FAO	
		Appliquer 34 normes d'ici à 2011	CIPV/experts	ORPV, ONPV		
ST3/02/A2.1	L'assistance nécessaire pour appliquer les NIMP prioritaires est fournie.	Former à l'application des NIMP	ORPV		ONPV, ORPV, donateurs, Secrétariat de la CIPV, FAO-PCT	
		Niveau national	Experts, ONPV	ORPV		
		Appliquer 34 normes d'ici à 2011				
		Niveau régional	ORPV/experts	Secrétariat de la CIPV		
		Ateliers				
Enseignement supérieur	ORPV	Secrétariat de la CIPV, ONPV				

		Créer des centres d'excellence				
		Mettre en place un système de mentorat permettant aux pays de s'entraider	ORPV	CER et autres organisations, Secrétariat de la CIPV, ONPV		
ST3/O2/A2.2		Mobiliser des ressources pour l'application des normes	ONPV		ONPV, ORPV, CER et autres organisations	
ST3/O2/A2.3		Élaborer du matériel de promotion	Secrétariat de la CIPV/FAO	ORPV, CER et autres organisations, PSAT	ONPV, donateurs, FANDC, ORPV, CER et autres organisations, Secrétariat de la CIPV	Programme continu, qui reprend tous les aspects de la stratégie de renforcement des capacités.
		Promouvoir et communiquer	ONPV			
		Élaborer du matériel de communication	Secrétariat de la CIPV/FAO	ORPV, CER et autres organisations, PSAT		0
		Élaborer des outils de planification pour les NIMP sélectionnées par les ONPV	Secrétariat de la CIPV/FAO	ORPV, CER et autres organisations		20
		Planifier les ressources	ONPV	ORPV, CER et autres organisations, PSAT		20
ST3/O3/A3	Le niveau d'application des NIMP correspond aux besoins nationaux.	Dotation en personnel	ONPV			20
		Contributions de contrepartie	Secrétariat de la CIPV	ORPV, CER et autres organisations		
		Mentorat (voir activité 2.2)	ONPV	ORPV, CER et autres organisations, Secrétariat de la CIPV		
		Mettre en œuvre le programme du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre	Secrétariat de la CIPV	ORPV, ONPV, CER et autres organisations		
	Le niveau d'application des NIMP correspond aux besoins nationaux.				FANDC, OMC, FAO, CIPV	3000

*Domaine stratégique 4 – Communication et coordination*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST4/O1/A1	Les informations et ressources des organes internationaux, régionaux et nationaux sont recensées, gérées et coordonnées.	Établir un point de référence	CIPV et ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O1/A1.1		Créer un système de TIC accessible aux donateurs et aux destinataires et offrant un accès général limité	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O1/A1.2		Élaborer et mener une étude périodique sur les programmes de renforcement des capacités afin d'alimenter le système	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O1/A1.3		Former les utilisateurs au fonctionnement du système	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O2/A2.1	Les méthodes et voies de communication sont utilisées.	Mettre en place un service d'assistance doté des moyens nécessaires pour faciliter et gérer les partenariats entre donateurs et destinataires	CIPV	ONPV et ORPV	Donateurs	Calculé dans le programme du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre.
ST4/O2/A2.2		Encourager lors de chaque session de la CMP l'utilisation du service d'assistance	CMP	ONPV et ORPV	Donateurs	
ST4/O3/A3.2	Le mécanisme de coordination et les effets de synergie sont exploités.	Communiquer (parties contractantes ou ORPV) des informations à la CIPV sur les projets en cours ou prévus dans les pays membres	ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	

ST4/O4/A4.1	Les compétences nécessaires à la mobilisation et à la gestion des ressources sont identifiées et soutenues par l'intermédiaire du plan national d'action phytosanitaire.	Mécanisme national de mise en réseau établi	ONPV	ONPV et ORPV	Donateurs	L'activité initiale de renforcement des capacités nécessitera peut-être l'intervention de la CIPV pour décrire les éléments nécessaires - déplacements régionaux.
ST4/O4/A4.2		Mettre en place un Comité national de coordination (mesures sanitaires et phytosanitaires/biosécurité/facilitation des échanges, etc.) pour faire participer d'autres ministères/départements à des activités de coopération susceptibles de renforcer les actions dans le domaine de la santé végétale	ONPV	ONPV et ORPV	Donateurs	L'activité initiale de renforcement des capacités nécessitera peut-être l'intervention de la CIPV pour décrire les éléments nécessaires - déplacements régionaux.
ST4/O4/A5.1		Créer des liens entre et au sein d'autres organisations régionales et multinationales	CIPV/ORPV	ONPV et ORPV	Donateurs	Cinq conférences des donateurs organisées à l'échelle régionale, pour un coût moyen de 75 000 USD.

*Domaine stratégique 5 – Information sur les organismes nuisibles*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST5/O1/A1	Les parties contractantes ont mis à jour les listes des organismes nuisibles réglementés et signalent rapidement les apparitions de foyers d'organismes nuisibles réglementés.	Procéder à une analyse des écarts pour déterminer les besoins en termes de surveillance, de diagnostic, de collections de référence, de systèmes d'information, etc.	CIPV	CIPV/ORPV/ONPV et autres organisations	Donateurs	
ST5/O2/A2	Les données sur les organismes nuisibles sont analysées, fournissant notamment une alerte précoce pour la gestion des risques, l'accès aux marchés et l'analyse des risques.	Activités de planification nationale liées à la surveillance, au diagnostic et aux activités connexes qui sous-tendent la sécurité alimentaire	ONPV	CIPV/ORPV/autres organisations	Donateurs	Cette composante est intégrée dans de nombreux projets de coopération.
ST5/O/A3.1		Améliorer les compétences en matière de surveillance par la formation, en particulier l'application pratique	ONPV	ORPV, Secrétariat de la CIPV, fournisseurs d'assistance technique	Donateurs	80 pays recevraient 400 000 USD chacun sur 2 ans.
ST5/O/A3.2		Mettre en place une assistance au diagnostic spécialisé au niveau régional	ORPV	ONPV/CIPV	Donateurs	Prise en compte comme une activité continue sur la durée de vie du projet.
ST5/O/A4.1		Améliorer les capacités de diagnostic par la création d'une infrastructure de laboratoire	ONPV	ONPV/ORPV/CIPV	Donateurs	Besoins établis sur la base de l'analyse des écarts et de l'examen à mi-parcours. Hypothèse: 80 pays reçoivent 500 000.
ST5/O/A4.2		Améliorer les capacités de diagnostic par la fourniture d'outils de diagnostic		ONPV/ORPV/CIPV	Donateurs	Ces outils comprendront le matériel taxonomique de référence, sous forme électronique ou autre.
ST5/O/A4.3		Améliorer les capacités de diagnostic par une plus large mise en réseau	CIPV	ORPV/ONPV	Donateurs	L'idée est d'établir un réseau, des répertoires de spécialistes, etc.
ST5/O/A4.4		Améliorer les collections de référence ainsi que les installations physiques et les protocoles de conservation associés	ONPV	ORPV/CIPV	Donateurs	Activité liée à l'analyse des écarts, et revisitée régulièrement.

<b>ST5/O/A4.5</b>		Confirmer l'identification des spécimens afin d'aider à la constitution des collections de référence et à l'alerte précoce pour la gestion des risques, l'accès aux marchés et l'analyse des risques	ONPV	ORPV, CIPV	Donateurs	
<b>ST5/O/A5.1</b>		Créer et déployer des systèmes d'information au niveau national. Fournir des informations sur les organismes nuisibles aux ONPV à l'aide des mécanismes créés.	ONPV	CIPV/ORPV	Donateurs	
<b>ST5/O/A5.2</b>		Dispenser une formation à la compilation des informations sur les organismes nuisibles et à la gestion des systèmes d'information fournis aux acteurs nationaux, y compris les ONPV	ONPV	CIPV/ORPV	Donateurs	
<b>ST5/O/A5.3.</b>		Saisir les données	ONPV		Donateurs	
<b>ST5/O/A6.1</b>	La capacité de fournir des informations sur les organismes nuisibles des plantes est renforcée.	Dispenser une formation à l'analyse des informations sur les organismes nuisibles, à la préparation des signalements d'organismes nuisibles et à l'émission d'alertes	ONPV/ORPV	CIPV	Donateurs	Cette activité dépend de la complexité des tâches à réaliser.
<b>ST5/O1/A7</b>		Analyser les informations sur les organismes nuisibles; émettre signalements et alertes précoces	ONPV	CIPV/ORPV/ONPV	Donateurs	
<b>ST5/O/A8</b>		Intégrer le matériel relatif à la CIPV dans les programmes nationaux de formation de l'enseignement supérieur et professionnel	ONPV	CIPV/ORPV	Donateurs	

*Domaine stratégique 6 – Mobilisation de ressources (collecte de fonds)*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST6/O1/A1.1	La capacité de mobiliser les donateurs à tous les niveaux est renforcée.	Tenir des réunions de coordination avec les donateurs à tous les niveaux	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, donateurs	
ST6/O1/A1.2		Coordonner et optimiser l'efficacité des fonds disponibles auprès de diverses sources	FANDC, Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV, CER, donateurs	Secrétariat de la CIPV, ORPV, fonds d'affectation spéciale, donateurs	
ST6/O1/A1.3		Élaborer, à l'intention des ONPV, les directives à suivre pour mobiliser les donateurs	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, donateurs	
ST6/O1/A1.4		Élaborer, à l'intention des donateurs, les recommandations applicables à l'octroi d'un soutien financier	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, donateurs	
ST6/O1/A1.5		Embaucher un collecteur de fonds à temps complet dans le Secrétariat de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV, FAO et autres organisations	Fonds d'affectation spéciale, Secrétariat de la CIPV, donateurs	Ressources en personnel partagées avec d'autres domaines d'activité de la CIPV
ST6/O1/A1.6		Organiser (CIPV) des réunions avec les donateurs (en parallèle avec la session de la CMP, par exemple)	Secrétariat de la CIPV	ONPV, ORPV	Fonds d'affectation spéciale, Secrétariat de la CIPV, donateurs	

<b>ST6/O2/A2.1</b>	La capacité de mobiliser des fonds à partir de sources nationales est renforcée.	Entreprendre une analyse de référence à l'échelle nationale et déterminer les fonds nécessaires	ONPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, FAO-PCT, donateurs	Les activités nationales seront fonction des besoins et le coût est examiné dans les activités ST1.
<b>ST6/O2/A2.2</b>		Élaborer un mécanisme préservant la viabilité des opérations d'une ONPV, notamment des modèles de partage et de recouvrement des coûts et des modèles utilisateur-payeur	ONPV	Secrétariat de la CIPV, ORPV, parties prenantes nationales	États, Secrétariat de la CIPV, ORPV, utilisateurs finals nationaux des services phytosanitaires, donateurs	Les activités nationales seront fonction des besoins et des priorités, et le coût est examiné dans les activités ST1.
<b>ST6/O2/A2.3</b>		Déterminer et rechercher (direction de l'ONPV) le niveau de financement approprié par la voie des procédures budgétaires nationales	ONPV	Parties prenantes nationales	Secrétariat de la CIPV, ORPV, utilisateurs finals nationaux des services phytosanitaires, donateurs	Les activités nationales seront fonction des besoins et le coût est examiné dans les activités ST1.

*Domaine stratégique 7 – Promotion*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST7/O1/A1.1	La participation de l'ONPV à la formulation des politiques nationales pertinentes est plus active.	Élaborer des supports de formation; dispenser des formations; évaluer l'impact des formations sur les politiques	Organisations multinationales	FAO, Secrétariat de la CIPV, ORPV/CER et autres organisations	FIDA, FAO, Banque mondiale, ONPV	
ST7/O1/A1.2		Établir un tutorat national et régional	ONPV/ORPV	Secrétariat de la CIPV	ONPV/ORPV	Seuls les coûts de personnel du Secrétariat de la CIPV et de l'ORPV sont chiffrés.
ST7/O1/A1.3		Mener une étude des documents de politique générale afin de déterminer leurs incidences possibles sur le système phytosanitaire	ORPV/CER et autres organisations	FAO	ORPV, CER et autres organisations, FIDA, FAO, Banque mondiale, ONPV	
ST7/O2/A2.2	Les ONPV sont mieux armées pour défendre leurs propres besoins de renforcement des capacités.	Élaborer des directives relatives au renforcement des capacités phytosanitaires conformément aux Principes de Paris	Secrétariat de la CIPV	FAO, ONPV, ORPV	FANDC, FAO, Banque mondiale	
ST7/O3/A3.1	La capacité des ONPV à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication/promotion est renforcée.	Élaborer des supports de formation	Secrétariat de la CIPV	FAO	FAO, Banque mondiale, FIDA	
		Dispenser des formations	ORPV, CER et autres organisations	Experts/ONPV/Secrétariat de la CIPV		
		Évaluer l'impact des formations	ONPV	Experts		
ST7/O3/A3.2		Améliorer les compétences en communication des responsables des ONPV pour leur permettre de convaincre les hauts fonctionnaires de l'État, y compris les décideurs publics	ONPV	ORPV/CER et autres organisations/FAO	ONPV, FAO, Banque mondiale, ORPV, CER et autres organisations	
ST7/O4/A4.1	La capacité de coordonner les parties prenantes nationales est renforcée.	Mobiliser des parties prenantes et ONG travaillant dans cette branche d'activité et d'autres parties prenantes et ONG du secteur privé	ONPV	ORPV/CER et autres organisations	Secteur privé, ONPV, ORPV, CER et autres organisations	
ST7/O4/A4.2		Formaliser les liens réguliers – travailler au rapprochement avec les services des douanes, les services de l'immigration, les groupes commerciaux et le secteur privé	ONPV	CER et autres organisations	Secteur privé, ONPV, CER et autres organisations	

<b>ST7/O4/A4.3</b>		Encourager les partenariats public-privé avec les utilisateurs des services phytosanitaires	ONPV	CER et autres organisations	Secteur privé, ONPV, CER et autres organisations	
<b>ST7/O4/A4.4</b>		Élaborer et diffuser des études de cas de collaboration entre les secteurs public et privé autour d'objectifs communs sur des questions de mesures phytosanitaires/de biosécurité/d'accès aux marchés	FANDC, Secrétariat de la CIPV et autres organisations	CER et autres organisations, ORPV, FAO, Secrétariat de la CIPV	ONPV, FAO, Banque mondiale, ORPV, CER et autres organisations, FANDC	
<b>ST7/O5/A5.1</b>	La capacité des organes régionaux à influencer les politiques nationales, à participer à leur élaboration et à les promouvoir est renforcée.	Créer des cadres de rencontre permettant aux organisations régionales de confronter leurs expériences et d'échanger leurs compétences en matière de promotion des mesures phytosanitaires	ORPV/Secrétariat de la CIPV	FAO, CER et autres organisations	FANDC, ONPV, Banque mondiale, CER et autres organisations, ORPV	
<b>ST7/O5/A5.2</b>		Utiliser d'autres instances internationales (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, par exemple) pour promouvoir les systèmes phytosanitaires nationaux	ORPV/CER et autres organisations	Secrétariat de la CIPV	FANDC, ONPV, Banque mondiale, CER et autres organisations, ORPV	
<b>ST7/O5/A5.3</b>		Établir un état des lieux de l'utilité des ORPV	Secrétariat de la CIPV	ONPV, CER et autres organisations	FAO, ONPV, CER et autres organisations	
<b>ST7/O6/A6.1</b>	La capacité des parties contractantes à générer, consulter et extraire des données et informations sur les activités de promotion est renforcée.	Élaborer des outils de promotion fondée sur des données probantes (analyse économique, coût-avantages, etc.)	FANDC, FAO	ONPV	ORPV, CER et autres organisations, FIDA, FAO, Banque mondiale, ONPV	En cours
<b>ST7/O6/A6.2</b>		Procéder à un examen des documents actuels de communication et de promotion des mesures phytosanitaires	ONPV, Secrétariat de la CIPV, autres organisations	ORPV, CER et autres organisations	CIPV, FAO, Banque mondiale, FANDC, ONPV, CER et autres organisations, ORPV	

*Domaine stratégique 8 – Suivi et évaluation*

N° d'activité	Produit	Activité secondaire	Entité chef de file	Appui	Options de financement	Notes/Commentaires
ST8/O1/A1.1	Les outils de suivi et d'évaluation ont été élaborés et sont utilisés pendant toute la mise en œuvre de la stratégie phytosanitaire mondiale et à tous les niveaux.	Étudier l'existence et l'utilisation par les parties contractantes et d'autres parties d'outils de suivi et d'évaluation	Secrétariat de la CIPV	ONPV	Donateurs	
ST8/O1/A1.2		Élaborer ou adapter des outils de suivi et d'évaluation	Secrétariat de la CIPV	ONPV et autres organisations	Donateurs	
ST8/O1/A1.3		Créer et alimenter un centre de dépôt de l'information	Secrétariat de la CIPV	ONPV et autres organisations	Donateurs	
ST8/O1/A1.4		Dispenser une formation à l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation (y compris à l'utilisation du centre de dépôt de l'information)	Secrétariat de la CIPV		Donateurs	
ST8/O1/A1.5		Promouvoir (Secrétariat de la CIPV et autres) l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation et du centre de dépôt de l'information	Secrétariat de la CIPV, ONPV et autres organisations		Donateurs	
ST8/O1/A1.7		Apporter des ajustements aux outils de suivi et d'évaluation selon que de besoin	Secrétariat de la CIPV, ONPV		Donateurs, ONG intéressées	
ST8/O2/A2.1		Les examens et évaluations périodiques sont effectués.	Établir des partenariats avec des organisations de premier plan afin d'effectuer des examens et des évaluations	Secrétariat de la CIPV		Donateurs
ST8/O3/A3	Processus d'amélioration permanente (gestion adaptative)	Communiquer les résultats des examens lorsqu'il y a lieu et prendre des mesures correctives	CIPV		Donateurs	En cours